LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'ORDRE DU JOUR EST

Constitution d'un droit de passage pour deux canalisations souterraines par Limoges Métropole au profit du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre - communes de Feytiat et Le Vigen lieudits « Les Taubayes » et « Lage »

N° 20.7

DÉLIBÉRATION

Constitution d'un droit de passage pour deux canalisations souterraines par Limoges Métropole au profit du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre – communes de Feytiat et Le Vigen lieudits « Les Taubayes » et « Lage »

1 DOCUMENT - *Publié le 24 Décembre 2024*

Délibération du 18 décembre 2024

20_7.pdf
(.pdf, 212,3 Ko)

TÉLÉCHARGER